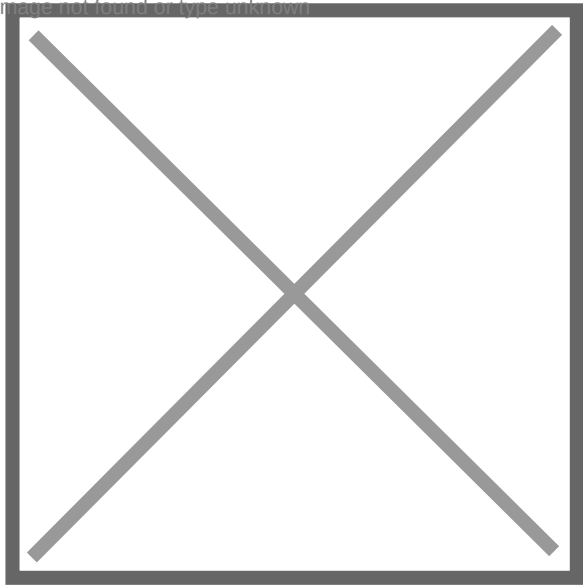


Image not found or type unknown



Refus de succession en france ou au lieu de résidence du défunt?

Par **Andria**, le **06/10/2008** à **13:02**

Bonjour,
Mon père ayant contracté des dettes en France mais résidant à l'étranger est décédé au mois de Juillet.
Nous refusons la succession.
Questions: le tribunal d'instance de son lieu de résidence (madagascar) est-il compétent pour le refus de succession ou etc ce qu'il faudra faire les démarches en France? Deux des héritiers se trouvent en France, les trois autres à Madagascar. Merci bcq